

Demande d'avis sur la proposition de désignation de contrôleurs spécifiques

Annexe 2 – Fiche 1 - Déclaration à établir par le contrôleur spécifique d'une société de crédit foncier ou d'une société de financement de l'habitat

_____ (Date et lieu)

Je soussigné(e) : _____
(Nom et prénoms)

Établi à : _____
(Adresse)

Téléphone _____ Adresse électronique _____

Appartenant, en qualité de _____,

à la société s (dénomination, adresse,) _____

Pressenti en vue de : ma nomination / mon renouvellement*

En tant que : contrôleur spécifique personne physique/contrôleur spécifique exerçant la mission au nom d'une société *

A titre de : titulaire / suppléant*

De (dénomination sociale de la personne assujettie qui envisage la désignation)

* rayer la mention inutile

Confirme être inscrit sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du Code de commerce,

Je confirme avoir procédé aux diligences nécessaires pour apprécier si l'acceptation de la mission de certification envisagée ne me placerait pas dans une situation susceptible d'affecter le respect des principes fondamentaux de comportement des commissaires aux comptes prévus par le Code de déontologie et les normes professionnelles en vigueur, et notamment de nuire aux principes d'impartialité, d'indépendance, de prévention des conflits d'intérêts et de compétence nécessaires à l'exercice de ma mission (*le cas échéant, préciser dans un courrier séparé les situations à risques identifiées et les mesures de sauvegarde mises en place*).

En particulier, je confirme pour moi-même et (*le cas échéant*) pour la société au nom de laquelle j'exercerais la mission évoquée ci-dessus :

- disposer de l'honorabilité nécessaire pour accepter le mandat envisagé, et notamment ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire ou judiciaire qui m'empêcherait d'accepter le mandat envisagé ;
- disposer d'une organisation répondant aux conditions prévues par l'article 15 du Code de déontologie, et du niveau de compétence et de moyens humains et matériels adaptés à la taille et à la nature des activités de la personne assujettie considérée ainsi qu'à l'étendue de ma mission ;
- ne présenter à l'égard de la personne assujettie qui envisage ma désignation aucune situation ou lien financier, personnel ou professionnel qui puisse être de nature à compromettre mon indépendance ou susceptible d'être perçu comme de nature à mettre en cause le caractère impartial de ma mission de certification, et avoir notamment pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce ainsi que du Code de déontologie et des normes professionnelles en vigueur. J'ai bien noté à cet égard les limitations posées par l'article L. 822-11 du Code de commerce en matière de fourniture de prestations par le commissaire aux comptes et (*le cas*

TEXTES OFFICIELS DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION
Instruction n° 2016-I-08 relative à la désignation des contrôleurs spécifiques

échéant) par le réseau auquel il appartient ; je confirme en outre n'avoir aucun lien financier susceptible d'entraîner une des situations d'incompatibilité visées par l'article 28 du Code de déontologie, et m'être assuré que les membres de l'équipe de contrôle légal n'ont pas, par rapport à la personne assujettie concernée, de liens personnels, financiers ou professionnels incompatibles avec la mission de contrôle légal des comptes, en application des articles 26 à 30 du Code de déontologie.

Je m'engage à faire connaître à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution toute évolution susceptible de faire naître ou de révéler des situations de nature à remettre en cause le contenu de la présente déclaration durant ma mission.

Je m'engage également, conformément à l'article 12 du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, à informer l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en cas de démission en cours de mandat.

Je précise enfin avoir connaissance de l'article L. 513-23 du Code monétaire et financier relatif au devoir d'information qui incombe au contrôleur spécifique vis-à-vis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en ce qui concerne les personnes assujetties à son contrôle.

Date et Signature

Dans le cadre législatif français, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et, le cas échéant, de rectification des informations enregistrées s'exerce auprès du Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, Directions du Contrôle des Banques (61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09).